



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

voiries

Question écrite n° 71684

## Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité de renforcer, sur tout le territoire, l'efficacité des contrôles en cas de non-respect des emplacements de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite. Cette question devient problématique en cette période d'approche des fêtes. En effet, à ce moment de l'année, une place de stationnement pour personne handicapée occupée indûment et à répétition par un véhicule sans autorisation devient un problème majeur pour les personnes que cela pénalise. L'incivisme, le manque d'accessibilité ou le manque de respect de la loi, de la part d'autrui, s'ajoutent les uns aux autres et peuvent, au fil du temps rendre ainsi l'existence des personnes concernées invivable. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Schneider](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71684

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 décembre 2014](#), page 10643

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)